

Bâtiments scolaires : un arrêt historique de la Cour constitutionnelle

Assemblée générale du SeGEC du 17 mars 2022

1. Rétroactes et requête du SeGEC

1.1. Une répartition des crédits profondément déséquilibrée

Répartition des crédits budgétaires du plan d'investissement dans les bâtiments scolaires (décret du 30 septembre 2021)			
	WBE	OS	LS
Répartition des crédits (en pourcentage)	41,15 %	34,12 %	24,73 %
Part de la population scolaire (enseignement obligatoire)	15,23 %	34,69 %	50,08 %
Répartition des crédits (montants financiers)	110.693.500 €	91.782.800 €	66.523.700 €
Répartition par élève (enseignement obligatoire)	812 €	295 €	148 €

1.2. Des taux de financement différents

	WBE	OS	Libre	
			EO	ES
Taux d'intervention	82,5 %	60 %	65%	30%
Plafond par projet	-	-	2 mio/projet	

- 1.3. L'obligation de transfert en SPABSC au-delà de 383 000 euros de subvention (indexés)**

- 1.4. L'impartialité dans la sélection des projets et le rôle de la commission intercaractère**

- 1.5. Le délai de 3 mois pour déposer les dossiers**

2. Les décisions de la Cour constitutionnelle

- **Suspension de l'article relatif à la clé de répartition entre les réseaux**
- **Suspension de l'article relatif aux différences de taux de financement**
- **Les autres articles contestés ne sont pas suspendus**

3. La motivation des décisions

3.1. La différence de régime de propriété des bâtiments scolaires (privé ou public)

« La cour constate que le décret attaqué impose que le bâtiment scolaire subventionné soit affecté à un usage scolaire pendant 30 ans. [...] cela garantit que la plus value immobilière créée grâce au décret attaqué ne profite réellement qu'aux usagers du service public de l'enseignement »

« Le support financier externe dont les PO du réseau libre subventionné peuvent bénéficier peut être un élément pertinent de justification d'une différence de traitement. Toutefois un tel critère ne peut pas être appliqué indistinctement à tous les PO du réseau libre subventionné »

3.2. L'obligation pour la Communauté française d'assurer sur tout le territoire une offre d'enseignement suffisamment large

« Cette différence est atténuée par le fait que la Communauté française doit aussi assurer le libre choix des parents, ce qui indique que les écoles du réseau libre subventionné doivent également être suffisamment présentes »

3.3. Le type et l'état des bâtiments scolaires

« Le seul fait que le patrimoine immobilier du réseau de la Communauté française serait constitué de davantage de pavillons préfabriqués ne permet pas de justifier l'octroi à ce réseau d'une enveloppe globale proportionnellement plus importante, sans qu'il soit tenu compte des besoins effectifs des pouvoirs organisateurs, indépendamment de leur appartenance à un réseau »

3.4. Les taux de financement

« Le critère de l'existence d'un support financier externe ne peut pas être appliqué de manière indifférenciée à tous les PO du réseau libre subventionné. S'il est pertinent de tenir compte des besoins réels des différents établissements scolaires pour déterminer les taux de financements des projets, une différenciation par réseau n'est pas en tant que telle pertinente »

3.5. Les SPABSC

« Le contrôle des commissaires du gouvernement ne porte pas sur la gestion dans son ensemble des bâtiments scolaires mais est limité à vérifier l'affectation du bâtiment scolaire à un usage scolaire pendant 30 ans au moins »

4. Perspectives

4.1. Dans l'immédiat :

- Une révision du décret par proposition parlementaire ?
- Un abandon des clés de répartition ?
- La fixation d'un taux d'intervention uniforme de 65% sans plafond ?
- L'application à tous les réseaux d'une prise en charge totale des intérêts pour le financement du solde ?
- Le transfert possible des projets non-retenus vers un nouveau modèle de financement en préparation ?

4.2. De vraies perspectives :

- **Une jurisprudence pour les initiatives législatives futures**
- **Une réforme annoncée de l'ensemble des fonds de financement : 100 millions par an pendant 10 ans = 1 milliard d'euros**
- **Une étape majeure pour le défi des bâtiments scolaires : mise aux normes énergétiques, tronc commun etc.**

4.3. Vers une application progressivement plus équilibrée de la constitution belge ?

Fonds classiques des bâtiments scolaires - Intervention financière actuelle -			
	Enseignement organisé par les communautés	Enseignement officiel subventionné	Enseignement libre subventionné
FWB	100 %	60 % Subvention-intérêt sur le solde	0 % Subvention-intérêt sur la totalité du financement
Communauté flamande Primaire et spécialisé Secondaire	70 % 60%	70% 60%	70% 60%

Comparaison Flandre/FWB des moyens de fonctionnement
 - En pourcentage des moyens de l'enseignement organisé par les Communautés (GO et WBE) -

	Officiel subventionné		Libre subventionné	
	<u>FWB</u>	<u>Flandre</u>	<u>FWB</u>	<u>Flandre</u>
Maternel	52 %	98 %	47 %	98 %
Primaire	55 %	97 %	50 %	93 %
Secondaire	63 %	97 %	57 %	94 %

Les arrêts récemment prononcés par la Cour constitutionnelle (CC)

- **St-Boniface : échéance fin 2022 pour l'adaptation de la législation**
- **Ecoles supérieures des arts : relance des procédures judiciaires sur base de la réponse de la CC à une question préjudicielle**
- **Bâtiments et plan de relance : adaptation prochaine du décret**

Arrêts en attente :

- **WBE II et III**
- **Décret « pôles »**